

RCS : LONS LE SAUNIER

Code greffe : 3902

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LONS LE SAUNIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2003 B 00179

Numéro SIREN : 450 716 980

Nom ou dénomination : CAR FORMATION

Ce dépôt a été enregistré le 07/04/2023 sous le numéro de dépôt B2023/001310

* Des explications concernent cette rubrique sont données dans la notice n° 2022
Dossier N° 000008 en Euros.

Désignation de l'entreprise : EURL CAR FORMATION

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ..60...000..)	DA	60 000	60 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	6 000	6 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		11 647
	Report à nouveau	DH	(11 807)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	1 722	(23 454)
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	55 915	54 193
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	125 426	186 865
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	52 028	16 057
	Dettes fiscales et sociales	DY	101 798	127 012
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	279 252	329 934
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	335 167	384 127
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	279 252	329 934
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : EURL CAR FORMATION

Néant ☐

*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N				Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC	
	Production vendue	FD		FE		FF	
		FG	572 587	FH		FI	503 987
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	572 587	FK		FL	503 987
	Production stockée*					FM	
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	1 112
	Autres produits (1) (11)					FQ	1 851
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	506 950
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	33 288
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FV	221 864
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	10 153
	Salaires et traitements*					FY	225 865
	Charges sociales (10)					FZ	34 599
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*			GA	368
			- dotations aux provisions			GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	
	Autres charges (12)					GE	411
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	526 549
	- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	(19 599)
	opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)				GH	
		Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)				GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	6
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	6
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	976
	Différences négatives de change					GS	10
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	986
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(981)
- RÉSULTAT COURANT AVANT IMP TS (I - II III - IV V - VI)						GW	(20 579)

Désignation de l'entreprise : EURL CAR FORMATION

Néant ☐ *

										Exercice N		Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA				
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB			5 000	
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD			5 000	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE	2 196		2 875	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF			5 000	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions									HG				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	2 196		7 875	
- RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	(2 196)		(2 875)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ				
Impôts sur les bénéfices *										HK	621			
TOTAL DES PRODUITS (I III V VII)										HL	580 189		511 956	
TOTAL DES CHARGES (II IV VI VIII IX X)										HM	578 467		535 410	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	1 722		(23 454)	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO				
	(2)	Dont	produits de locations immobilières							HY				
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							IG				
	(3)	Dont	- Crédit bail mobilier *							HP				
			- Crédit bail immobilier							HQ				
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IH			1 208	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								IJ				
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IK				
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								HX				
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC				
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)								RD				
	(9)	Dont transferts de charges								A1	5 506		1 112	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)								(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)		A5		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3				
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4				
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives		A6			obligatoires		A9					
		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8			dont cotisations Madelin		A7					
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)										Exercice N		
											Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
Cf état annexe										2 195				
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs										Exercice N			
										Charges antérieures		Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Expéditeur :
Greffé du Tribunal de Commerce
Site Anne Frank 295 rue Georges Trouillot BP 10033
39000 LONS LE SAUNIER

**TRIBUNAL DE COMMERCE
DE LONS LE SAUNIER**

**DÉPÔT DES COMPTES ANNUELS
MISE EN DEMEURE**

CAR FORMATION
En Bercaille
39000 LONS-LE-SAUNIER

Dossier : CAR FORMATION
450 716 980 RCS Lons-le-Saunier
2003B00179

Exercice clos le : 31/12/2021

Lons Le Saunier, le 22/03/2023

A l'attention du représentant légal : M. RAMEAU Damien

Votre société est soumise à l'obligation de dépôt de ses comptes annuels au Greffé du Tribunal de Commerce, par application des articles L.232-21 à L.232-23 et R.123-112 du code de commerce. Ce dépôt doit être effectué dans le mois qui suit l'assemblée générale d'approbation des comptes ou dans les deux mois lorsque le dépôt est effectué par voie électronique.

A ce jour, vous n'avez pas satisfait à cette obligation, malgré la relance qui vous a été adressée le 01/12/2022 par le Greffé du Tribunal de Commerce. Je vous rappelle que cette infraction vous rend personnellement passible, en votre qualité de représentant légal de la société, d'une sanction pénale (amende prévue pour les contraventions de 5^{ème} classe).

Je vous invite à régulariser votre situation dans les quinze jours du présent courrier, soit avant le 06/04/2023. A défaut, je transmettrai ce dossier à Monsieur le Procureur de la République qui appréciera les suites à donner à l'infraction constatée.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Juge chargé de la Surveillance
du Registre du Commerce et des Sociétés

Important :

- Nous vous rappelons que les documents déposés ne doivent pas être agrafés.
 - Sous réserve d'exceptions, les sociétés commerciales, quelle que soit leur forme, placées à la tête d'un groupe doivent, indépendamment de leurs comptes annuels, établir et publier des comptes consolidés. Dans ce cas, doivent être déposés : les comptes consolidés, le rapport sur la gestion du groupe et le rapport des commissaires aux comptes.
 - Pour les sociétés faisant appel public à l'épargne, doivent être également joints en deux exemplaires : sur les procédures de contrôle interne, le rapport du commissaire aux comptes, le rapport du président du conseil d'administration ou le rapport du président du conseil de surveillance.
 - Le non dépôt des comptes annuels est puni d'une amende de 1.500 € à 3.000 € (article R.247-3 du code de commerce) et peut faire l'objet d'une injonction de le faire sous astreinte (article L.611-2 du code de commerce).
 - A la demande de tout intéressé ou du ministère public, le président du tribunal, statuant en référé, peut enjoindre sous astreinte au dirigeant de toute personne morale de procéder au dépôt des pièces et actes au registre du commerce et des sociétés auquel celle-ci est tenue par des dispositions législatives ou réglementaires.
- Le président peut, dans les mêmes conditions et à cette même fin, désigner un mandataire chargé d'effectuer ces formalités (article L.123-5-1 du code de commerce).

Greffé du Tribunal de Commerce de Lons le Saunier - Site Anne Frank 295 rue Georges Trouillot BP 10033
39000 LONS LE SAUNIER

CAR FORMATION
En Bercaille
39000 LONS-LE-SAUNIER
450 716 980 RCS Lons-le-Saunier
2003B00179

Greffe du Tribunal de Commerce de Lons Le
Saunier
Site Anne Franck 295 rue Georges Trouillot
39000 LONS LE SAUNIER

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le : 31/12/2011

Nous vous adressons sous ce pli, dûment certifiés conformes par le représentant légal :

- ☒ Bilan, compte de résultat
- ☒ Résolution d'affectation du résultat
- ☐
- ☐

Ci-joint, un règlement de 50,06 € par exercice déposé à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Lons Le Saunier.

Nous vous demandons de nous faire parvenir le certificat de dépôt et la facture de cette formalité à l'adresse ci-dessus indiquée.

Observations :
.....
.....
.....

Pour la société

Cachet et signature

CAR FORMATION
EN-BERCAILLE
39000 LONS LE SAUNIER
Tél. 03 84 86 07 75

CAR FORMATION
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE € 60 000
SIEGE SOCIAL : EN BERCAILLE – 39000 LONS LE SAUNIER
SIREN 450 716 980 - RCS LONS LE SAUNIER

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
EN DATE DU 22 AVRIL 2022

RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT
de l'exercice clos le 31 décembre 2021

DECISION PROPOSEE

L'Associée Unique décide d'imputer la totalité du bénéfice comptable de l'exercice, d'un montant de € 1 722 sur le compte "report à nouveau" pour apurement à due concurrence des pertes antérieures constatées.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons que le montant des dividendes distribués au titre des trois précédents exercices était le suivant :

<u>Exercice</u>	<u>Distribution</u>
31.12.2020	/
31.12.2019	€ 2 445
31.12.2018	€ 13 778

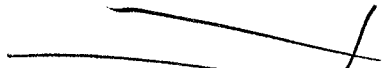
DECISION ADOPTEE

La décision proposée a été adoptée.

Le Gérant
Damien RAMEAU

DocuSigned by:

6FC06E20502642D..


CERTIFIÉ CONFORMÉMENT
AUX LOIS ET RÈGLEMENTS